

Prestation de compensation du Handicap en 2012 : Suivi de la montée en charge et du contenu de la prestation

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux maisons départementales des personnes handicapées dès janvier 2006, date de leur création et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

Ce questionnaire permet essentiellement de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et de ses différents volets, ainsi que de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH.

Le questionnaire a évolué au fur et à mesure pour adapter les items au contexte des MDPH. Depuis 2008, le questionnaire tient compte de l'entrée en vigueur, au 1er avril, de la prestation de compensation pour les enfants. En 2012, un onglet complémentaire a été intégré afin de disposer d'informations sur la PCH en établissement. Cet onglet a été renseigné par quatre MDPH sur dix ; les résultats seront restitués ultérieurement pour reposer sur un échantillon de répondants plus important.

En 2012, 96 MDPH ont participé à l'enquête. Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement, quand elles n'ont pas les éléments de réponse disponibles. Bien que le basculement des MDPH vers leur nouveau système informatique soit achevé, quelques MDPH éprouvent encore des difficultés à paramétrer les modules statistiques afin de renseigner tous les éléments demandés dans le questionnaire.

Résumé

En 2012, dans le total des demandes déposées, la prestation de compensation représente une part stable depuis 2010 (7%). En 2012 comme en 2011, 0,5 % des demandes sont des demandes de renouvellements pour l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

Les demandes de prestation de compensation du handicap ont fortement augmenté jusqu'en 2010. Depuis, leur augmentation est moins forte. Elles avaient augmenté 43 % entre 2008 et 2009, de 29% entre 2009 et 2010 et de 11% entre 2010 et 2011. En 2012, les demandes de prestation de compensation augmentent de 7% par rapport à 2011. Au total, les MDPH ont reçu 221 300 demandes de PCH. La part des demandes de PCH enfants croît depuis la mise en place du dispositif (en 2008) pour atteindre 11% en 2012.

Les MDPH ont accordé, en 2012, environ 111 200 PCH (adultes et enfants) ; 10% concernent des accords de PCH enfants. Le taux d'accord tend à s'égaliser entre la PCH adultes et la PCH enfants. La répartition des éléments accordés au titre de la prestation reste stable.

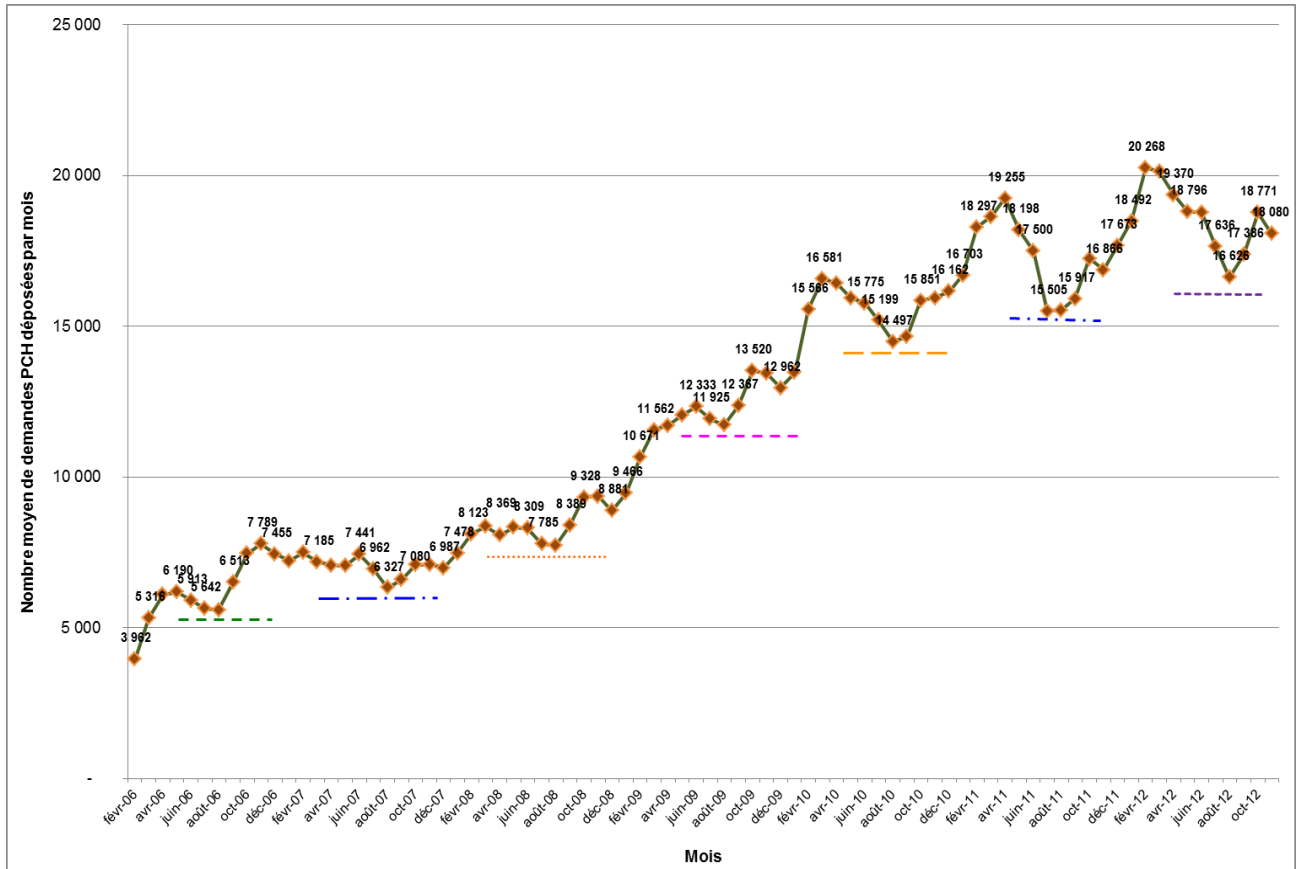
Les demandes de prestation de compensation : une montée en charge ralentie

Entre 2006 et 2009, le nombre de demandes de prestation de compensation a augmenté de 163% avec un nombre de demandes passant entre ces deux dates de 70 600 à 185 800 demandes (Tableau 1). Les années 2009 et 2010 marquent une montée en charge importante du nombre de demandes : avec une augmentation des demandes de 43% entre 2008 et 2009 et de 29% entre 2009 et 2010. En 2011 l'augmentation est nettement plus faible (+11%) ; le seuil des 200 000 demandes est franchi. **En 2012, la montée en charge des demandes poursuit son ralentissement : le taux d'évolution annuel est de 7% et on estime à 221 000, le nombre de demandes de PCH (adultes-enfants) sur la France entière.** Le graphique 1 illustre la montée en charge du dispositif : on observe que l'augmentation du nombre moyen de demandes de PCH par mois se tasse à partir de la fin de l'année 2010.

Le profil des demandes évolue avec le temps. La part des premières demandes diminue avec le temps avec l'effet du renouvellement des droits des bénéficiaires dans le dispositif. En 2010, 83% des demandes PCH sont des premières demandes. En 2011, **les premières demandes** adressées aux MDPH représentent 74% de l'ensemble des demandes ; **ce taux diminue pour atteindre 68% en 2012.**

Le profil des demandeurs de PCH évolue aussi depuis 2008, avec la mise en place de la PCH enfants. En effet, depuis le 1^{er} avril 2008, en alternative aux compléments d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les enfants peuvent bénéficier au titre de la prestation de compensation (en sus des aménagements de logement, de véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport) de financements d'aides humaines, d'aides techniques, de charges spécifiques et exceptionnelles, de charges animales. Cette ouverture implique logiquement de nouvelles demandes de prestation de compensation, qui impactent l'activité des MDPH. L'entrée en vigueur de la PCH enfant a provoqué une **augmentation sensible des demandes PCH pour les enfants** : le nombre de demandes déposées pour les enfants est de 3,4 % en 2007, 5 % en 2008, 9,4 % en 2009, 10,9 % en 2010, 11,7% en 2011 et pour atteindre 11,3% en 2012 (Tableau 2).

Graphique 1 : Evolution mensuelle des demandes de PCH déposées par mois, entre 2006 et 2012



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa *extrapolées à la population française

Tableau 1 : Evolution des demandes déposées de prestation de compensation de 2006 à 2012

2006 - 2012	Total des demandes PCH 2006* (80 répondants en moyenne)	70 622	
	Total des demandes PCH 2007* (80 répondants en moyenne)	83 917	
	Total des demandes PCH 2008* (78 répondants en moyenne)	100 678	
	Total des demandes PCH 2009* (80 répondants en moyenne)	143 718	
	Total des demandes PCH 2010* (84 répondants en moyenne)	185 824	
	Total des demandes PCH 2011* (90 répondants en moyenne)	206 694	
	Total des demandes PCH 2012* (89 répondants en moyenne)	221 310	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2007	6 993	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2008	8 390	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2009	11 976	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2010	15 485	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2011	17 224	
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2012	18 442	
	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes déposées	7,9%	
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de demandes déposées	20,0%	
Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées	42,7%		
Taux de croissance 2010/2009 du nombre de demandes déposées	29,3%		
Taux de croissance 2011/2010 du nombre de demandes déposées	11,2%		
Taux de croissance 2012/2011 du nombre de demandes déposées	7,1%		

Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa - *extrapolées à la population française

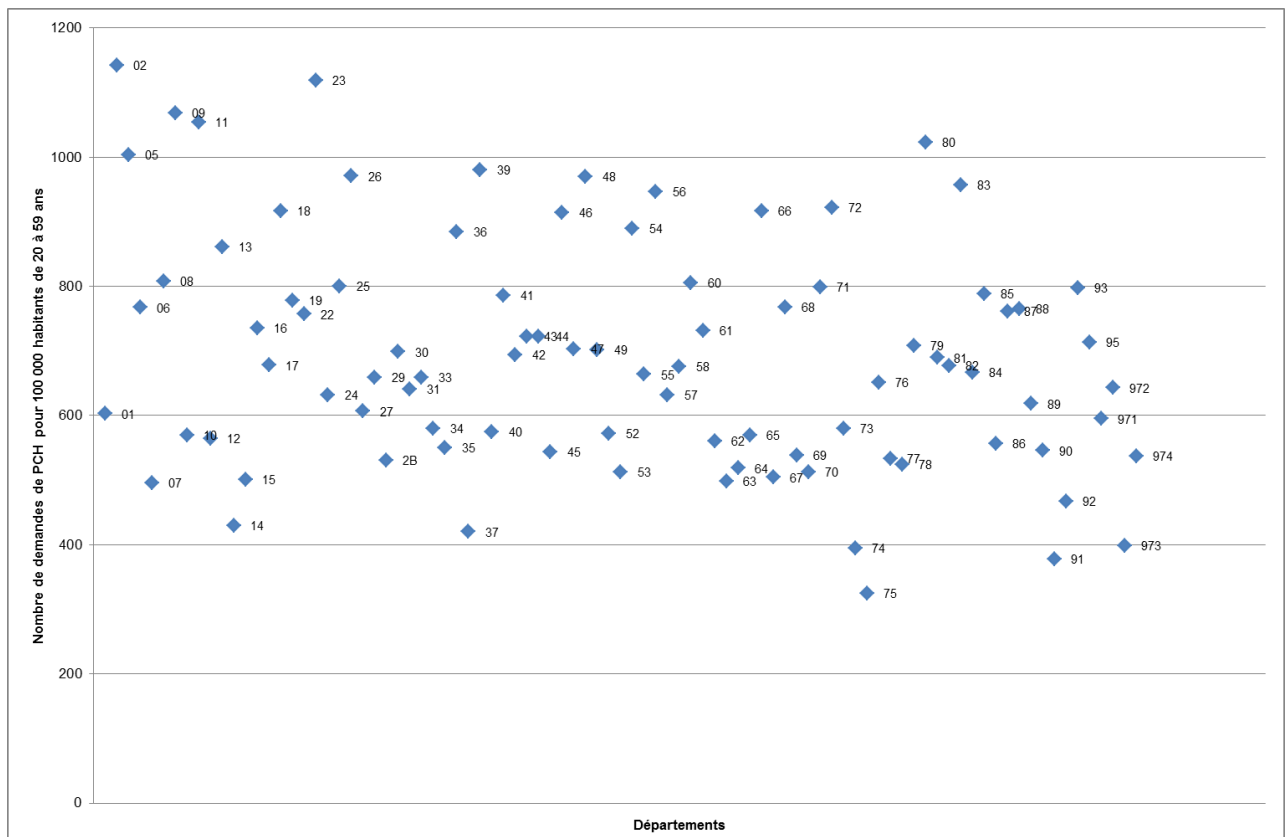
Tableau 2 : Part des demandes de prestation de compensation dans le volume total des demandes (2007-2012)

2007	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5,0%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1,3%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,4%
2008	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2008	5,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2008	1,1%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	95,0%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	5,0%
2009	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2009	6,3%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2009	1,0%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	90,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	9,4%
2010	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2010	6,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2010	0,8%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	89,2%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	10,8%
2011	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2011	6,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2011	0,5%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2011	88,3%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2011	11,7%
2012	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2012	6,9%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2012	0,5%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2012	88,7%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2012	11,3%

Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa

Le nombre de demandes de prestations de compensation adressé aux MDPH rapporté à la population de moins de 59 ans s'échelonne entre 324 à 1 142 demandes pour 100 000 habitants de 20 à 59 ans¹ (Graphique 2). Une très large majorité des départements se situe entre 400 et 800 demandes pour 100 000 habitants (74% des départements de l'échantillon). Ce taux se resserre (en 2011, le taux était compris entre 348 et 1 869 demandes pour 100 000 habitants de 20 à 59 ans).

Graphique 2 : Nombre de demandes PCH pour 100 000 habitants de 20 à 59 ans, dans les départements, en 2012



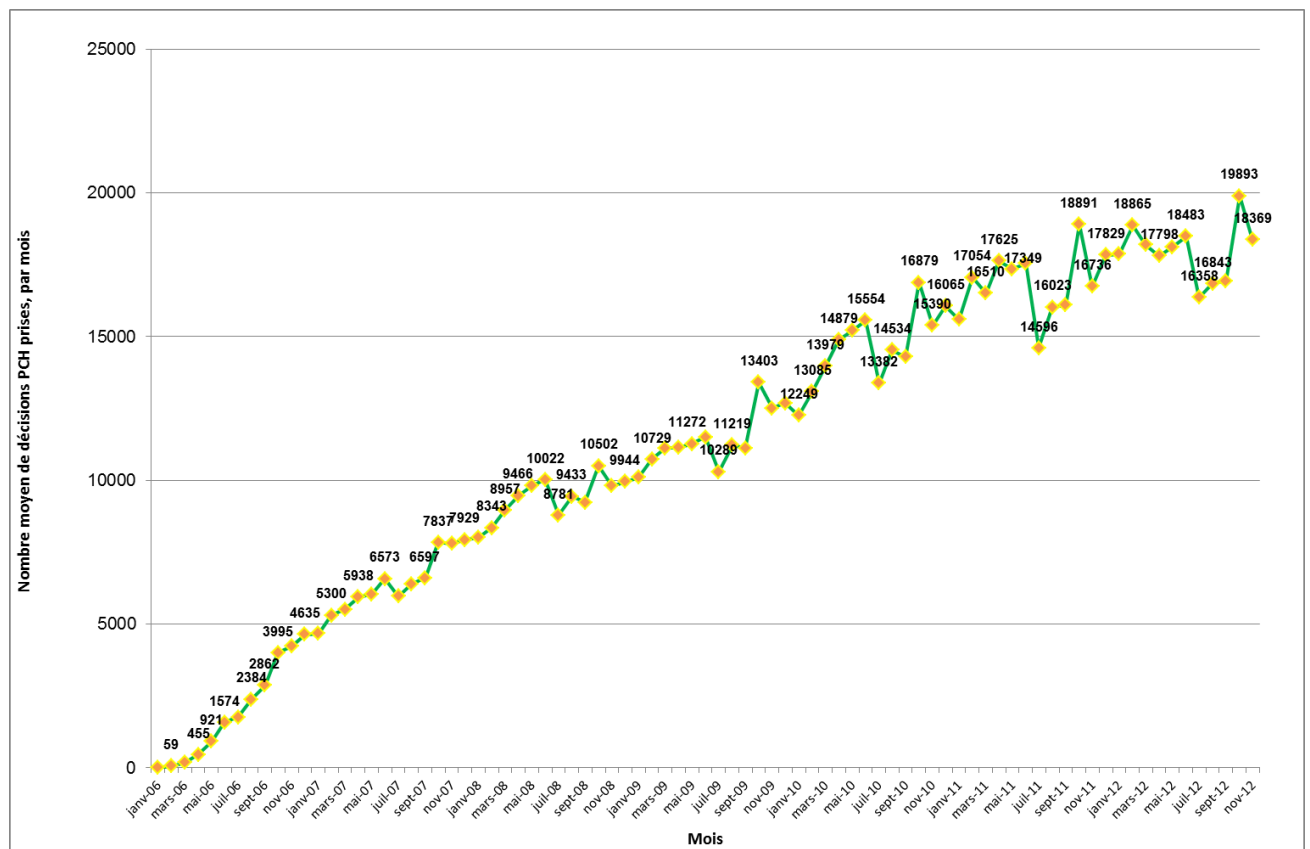
Les décisions de prestation de compensation : une augmentation de 7,5% entre 2011 et 2012

En 2012, les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), instances décisionnaires des MDPH ont pris environ 216 500 décisions de PCH. La part des décisions PCH dans l'ensemble des décisions prises par les CDAPH est de 7% (Tableau 3 et Tableau 4). Le nombre de décisions prises continue d'augmenter mais à un rythme plus faible que les années précédentes. La montée en charge des décisions se poursuit en 2012 (+7,5%) ; elle est moindre qu'en 2011 (+15,4%).

Au cours de l'année 2012, 18 000 décisions relatives à la prestation de compensation ont été prises chaque mois, en moyenne (Graphique 3). Bien que continuant d'augmenter, le nombre moyen de décisions prises par mois progresse plus faiblement que les années précédentes : +0.6 en moyenne par mois en 2012, +1,2% en moyenne par mois en 2011, +2% en 2010, +1,7% en 2009 et +4% en 2007 et 2008.

La part des décisions relatives aux PCH enfants continue d'augmenter (Tableau 4). A partir du second semestre 2008, l'impact de l'ouverture aux enfants est très net. La part des décisions de PCH enfants passe de 1,9 % à 3,5 % entre le premier et le second semestre 2008. En 2009, cette part représentait 8,6 % des décisions prises sur la PCH. En 2010 comme en 2011, la part des décisions PCH enfants poursuit son augmentation : elle représente 9,2 % du total des décisions PCH en 2010 puis 10,5% en 2011 et enfin 10,4% en 2012.

Graphique 3 : Evolution mensuelle lissée des décisions de PCH entre 2006 et 2012



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa - * extrapolées à la population française

Tableau 3 : Evolution des décisions de prestation de compensation depuis 2006

2006 - 2012	Total des décisions PCH 2006 (72 répondants) *	23 514	
	Total des décisions PCH 2007 (83 répondants) *	76 608	
	Total des décisions PCH - 2008 (81 répondants) *	112 129	
	Total des décisions PCH - 2009 (83 répondants) *	137 175	
	Total des décisions PCH - 2010 (83 répondants) *	174 640	
	Total des décisions PCH - 2011 (91 répondants) *	201 487	
	Total des décisions PCH - 2012 (88 répondants) *	216 584	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2007	6 384	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2008	9 344	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2009	11 431	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2010	14 553	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2011	16 791	
	Nombre moyen de décisions PCH* prises par mois - Année 2012	18 049	
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de décisions prises*	46,4%	
Taux de croissance 2009/2008 du nombre de décisions prises*	22,3%		
Taux de croissance 2010/2009 du nombre de décisions prises*	27,3%		
Taux de croissance 2011/2010 du nombre de décisions prises*	15,4%		
Taux de croissance 2012/2011 du nombre de décisions prises*	7,5%		

Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa - * extrapolées à la population française

Tableau 4 : Place de la PCH dans les décisions prises et évolution de la PCH enfants

Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3,7%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2008	3,2%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2009	6,4%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2010	6,3%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2011	6,6%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2012	7,1%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	2,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	8,6%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	9,2%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2011	10,5%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2012	10,4%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97,0%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	97,1%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	91,4%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	90,8%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2011	89,5%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2012	89,6%

Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa

En 2012, la moitié des décisions sont des accords chez les adultes comme chez les enfants

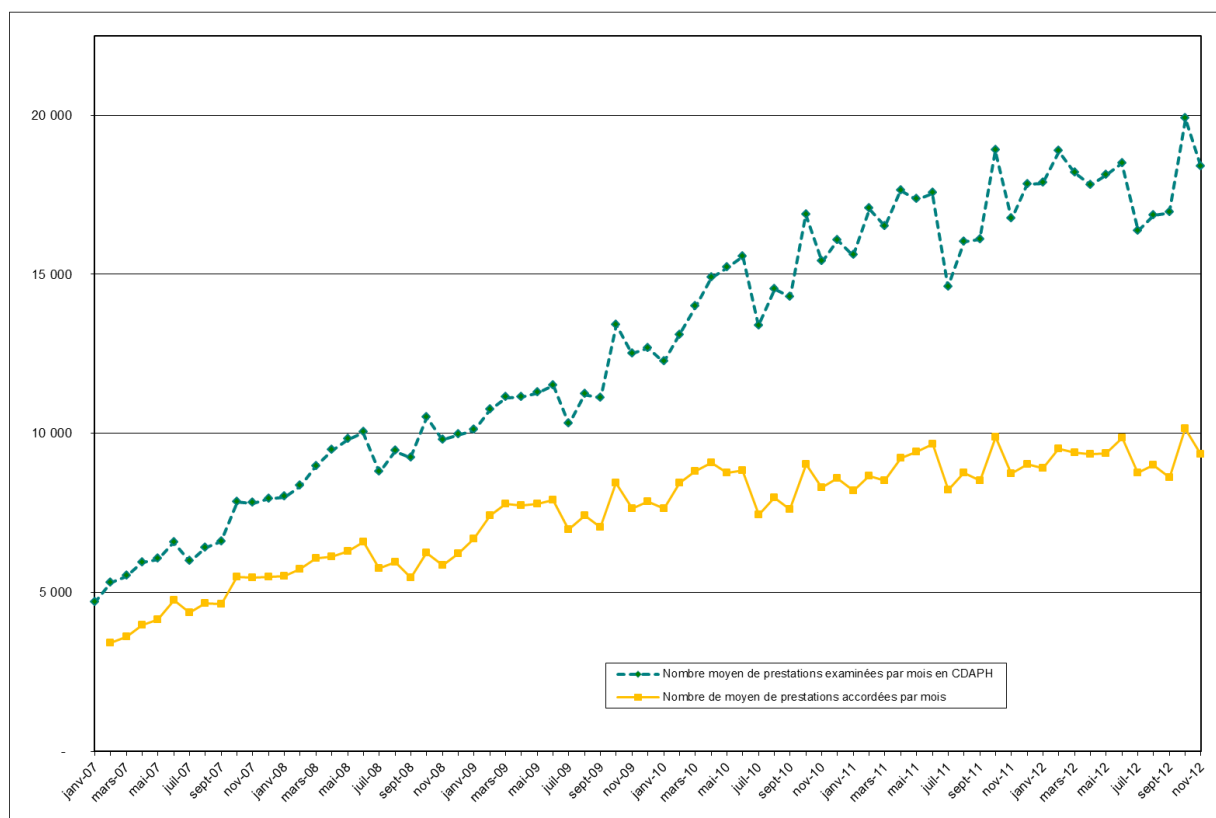
En 2012, on estime à 111 700, le nombre d'accords PCH (Tableau 5). Le taux d'attribution de la prestation de compensation (adultes et enfants) diminue depuis 2009. L'évolution décroissante du taux d'accord est nette et sans équivoque ; le taux d'accord atteint 51% en 2012. Depuis 2010, les CDAPH accordent en même proportion la PCH pour les adultes et pour les enfants (Graphique 5).

Tableau 5 : Evolution des accords de prestation de compensation depuis 2006

2007/2012	Nombre de PCH accordées en 2007 (84 répondants) *	52 997
	Nombre de PCH accordées en 2008 (87 répondants) *	71 424
	Nombre de PCH accordées en 2009 (84 répondants) *	90 792
	Nombre de PCH accordées en 2010 (86 répondants) *	100 411
	Nombre de PCH accordées en 2011 (80 répondants) *	106 735
	Nombre de PCH accordées en 2012 (83 répondants) *	111 728
	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2007	4 416
	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2008	5 952
	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2009	7 566
	Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2010	8 368
	Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2011	8 895
Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2012	9 311	

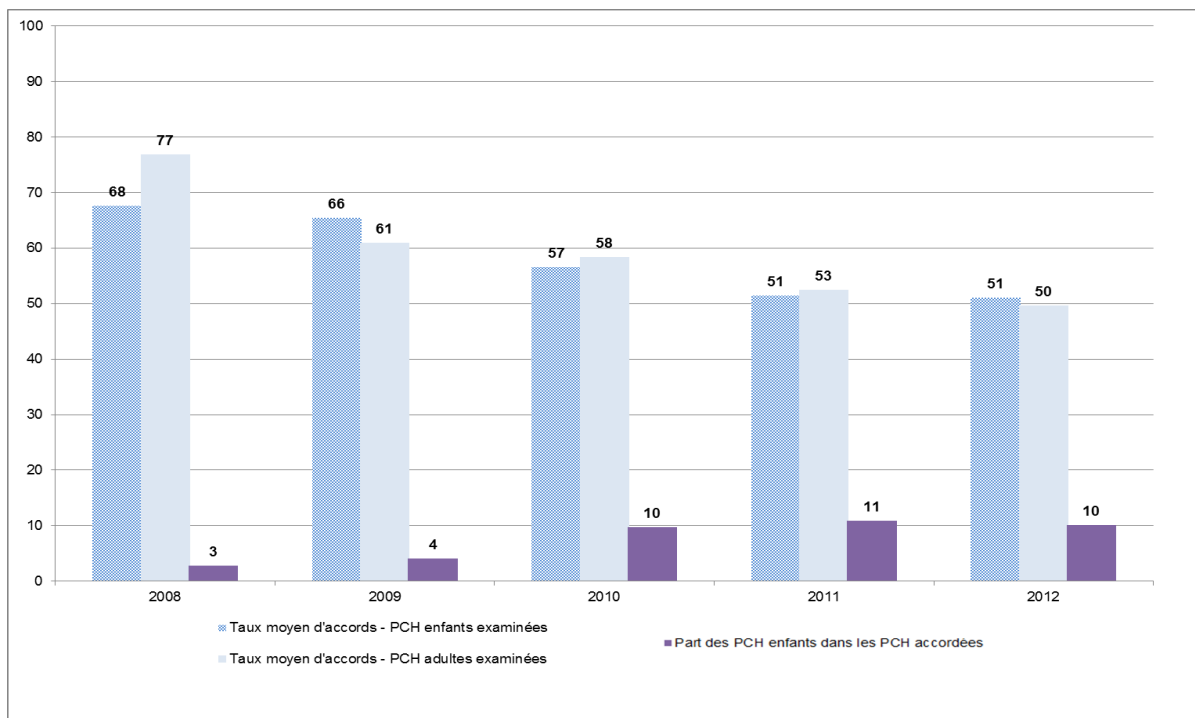
Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa - * extrapolées à la population française

Graphique 4 : Evolution mensuelle des PCH examinées et accordées entre 2007 et 2012



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa * extrapolées à la population française

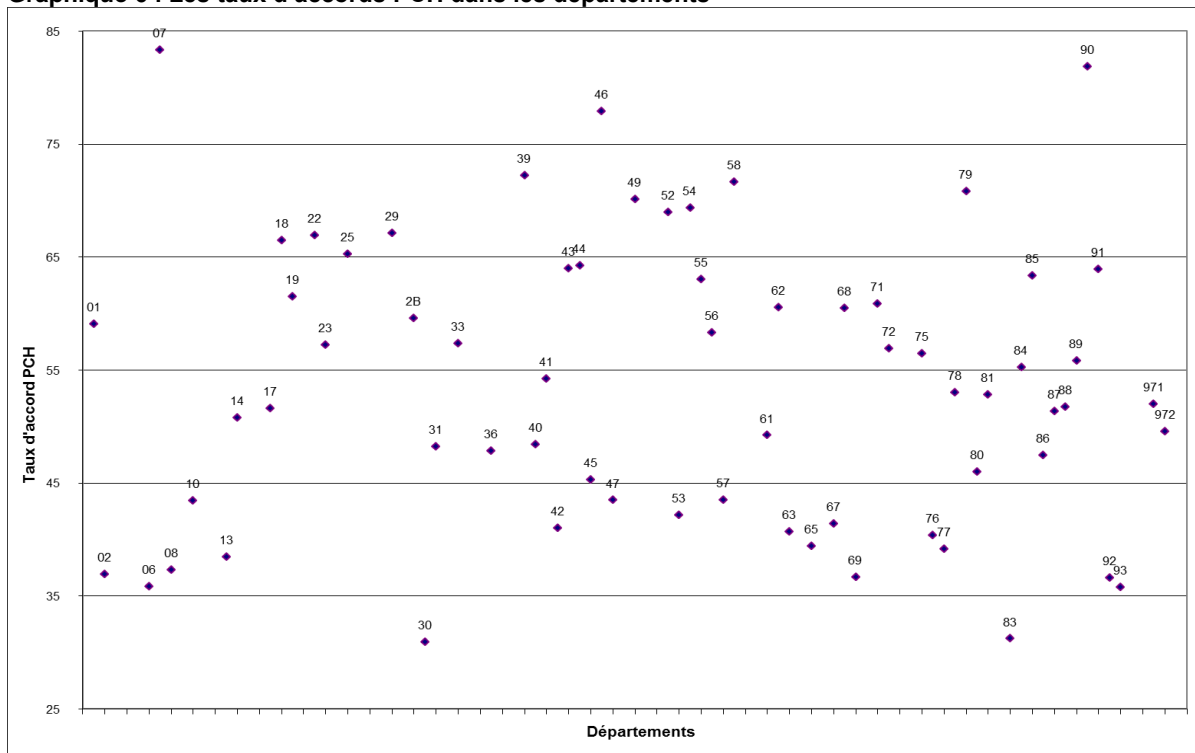
Graphique 5 : Taux moyens d'accords PCH adultes et enfants et part des PCH enfants accordées



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa

En 2012, les taux d'accords varient entre 31% et 83% selon les départements ; une étendue un peu plus faible qu'en 2010 et très proche de celle de 2011 (Graphique 6). Les pratiques départementales (orientation des demandes, cellules de pré-tri, dialogue préalable avec les personnes) et la nature des demandes impactent largement les taux d'accords. Une analyse approfondie sur les dispositifs d'attribution de la prestation de compensation du handicap depuis l'émergence de la demande jusqu'à l'attribution des prestations va être menée en 2013 en vue notamment d'expliquer les disparités départementales.

Graphique 6 : Les taux d'accords PCH dans les départements

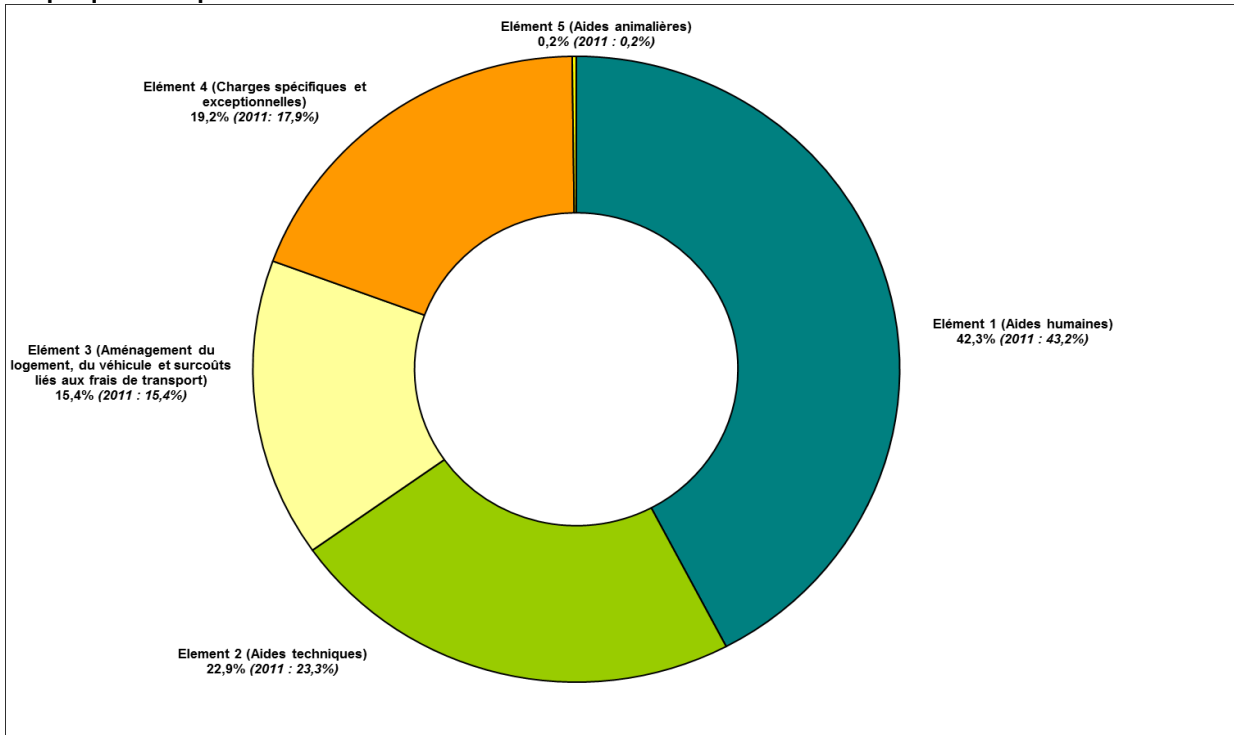


Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa, 70 MDPH.

En 2012, la répartition des éléments accordés évolue très peu alors que les montants moyens par éléments de PCH fluctuent davantage

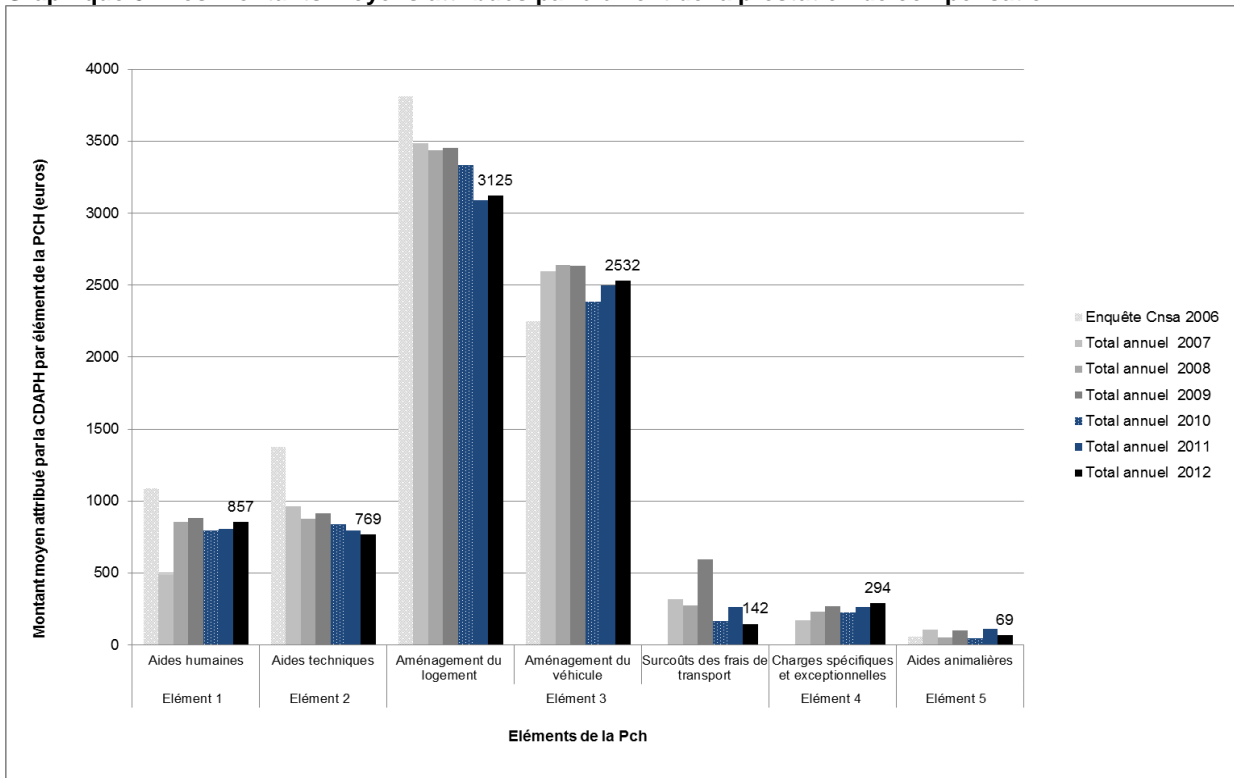
Les questionnaires mensuels permettent d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, en nombre et en montants. La part des éléments attribués évolue peu (Graphique 7).

Graphique 7 : Répartition des éléments de la PCH en volume



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa, 56 MDPH.

Graphique 8 : Les montants moyens attribués par élément de la prestation de compensation



Source : Enquête mensuelle PCH, Cnsa

Le montant moyen attribué mensuellement pour les **aides humaines** est de 857 euros en 2012 en augmentation par rapport à 2011 (806 €).

Les **aides techniques** sont attribuées en un seul versement : le montant moyen attribué par élément d'aide technique poursuit sa baisse : il passe de 798 € en 2011 à 769 € en 2012 : c'est le plus faible montant observé depuis la mise en place de l'enquête.

Les aménagements du logement et du véhicule sont attribuées en un seul versement. Le montant moyen d'un aménagement de logement augmente un peu (de 3 091 € en 2011 € à 3 125 en 2012), ainsi que les aménagements du véhicule (de 2 498 € en 2011 à 2 532 € en 2012).

Le montant moyen attribué pour l'élément frais de transport diminue en 2011 de 265 € à 142 € en 2012.

Le montant moyen attribué pour **les charges spécifiques et exceptionnelles** augmente légèrement passant de 262 € en 2011 à 294 € en 2012.

Le montant moyen attribué de l'élément plus rare que sont les **aides animalières** (élément 5) diminue. Cette variabilité s'explique par le fait que les attributions peuvent être pérennes (attribution sur une base mensuelle) ou ponctuelle (attribution en un seul versement) ainsi que par la faiblesse des effectifs des bénéficiaires d'une aide animalière.